

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 avril 2011

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Antonio DA SILVA - Catherine SUBTS - Jean-Louis BEAUVENTRE - Réjane CASTEL - Patrick BOSSUT - Thierry BUCQUOYE - Chantal NYS - Bruno ACKOU - Laurent WINDELS - Geneviève LEROUGE - Dany DELBECQUE - Claudie RIUS - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Pierre GUILLEMAUD - Catheleen COPPIN-QUIVRON - Eric ZAJDA - Peggy LAMBLIN - Guy PLOUVIER

PROCURATION :

Isabelle MARIAGE, procuration Vincent LEDOUX
Jeannique VANDEWIELE, procuration Jean-Louis BEAUVENTRE
André VARLET, procuration Thierry BUCQUOYE
Chantal VANOVERMEIR, procuration Antonio DA SILVA
Michel PETILLON, procuration Chantal NYS
Annick CASTELEIN, procuration Bruno ACKOU
Rose-Marie BUCHET, procuration Laurent WINDELS
Sophie LAFRENOY, procuration Claudie RIUS
Claudine ZAHM, procuration Patrick BOSSUT
Jean-Jacques FERON, procuration Rodrigue DESMET
Hervé DELVAS, procuration Nathalie CARDON
Thibault TELLIER, procuration Eric ZAJDA

SECRETARE :

Sylvain LAMBLIN

- *Présentation :*
 - *de l'éphéméride*
 - *du diagnoform du 27 mai 2011*
 - *Présentation de la Charte sur le phénomène des incivilités et des violences à l'encontre des personnels municipaux*
- *Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 février 2011*

1.01 - Personnel municipal - Régime indemnitaire - Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) - Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux

Le tableau ci-dessous fait la synthèse relative à la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR)

PART LIEE AUX FONCTIONS					PART LIEE AUX RESULTATS				
Grades	Montant annuel de réf	Coef mini	Coef maxi	Montant annuel individuel maxi**	Montant annuel de réf	Coef mini	Coef maxi	Montant annuel individuel maxi**	Plafond annuel total
Directeur Territorial	2500	1*	6*	15 000	1800	0	6	10800	25800
Attaché Principal	2500	1*	6*	15 000	1800	0	6	10800	25800
Attaché	1750	1*	6*	10 500	1600	0	6	9600	20100

*Les agents logés par nécessité absolue de service perçoivent le cas échéant, une part fonctionnelle affectée d'un coefficient réduit compris entre 0 et 3

**Montant individuel maximum = montant annuel de référence x coefficient maximum

Délibération adoptée.

1.02 -Rémunération des heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant dans le cadre des surveillances de cantine - Professeurs des écoles hors classe

Alors que le taux de rémunération appliqué pour les heures supplémentaires effectuées par les personnels enseignants (instituteurs, Directeurs d'écoles élémentaires et Professeurs des écoles de classe normale) dans le cadre des surveillances de cantine, l'assemblée délibérante a adopté l'étendu du dispositif aux Professeurs des écoles hors classe selon le décret n° 66-787 modifié, du 14 octobre 1966. Le tableau ci-dessous reprend la synthèse des conditions de rémunération des personnels enseignants associés à nos activités municipales (surveillance de cantine) :

Emplois	Taux *
Instituteurs, directeurs d'écoles élémentaires	9,58 €
Professeurs des écoles (classes normales)	10,77 €
Professeurs des écoles hors classe	10,77 €

*ajustement automatique en fonction des textes applicables

Délibération adoptée

1.03 - Centre Communal d'Action Sociale - Conseil d'Administration - Remplacement d'un conseiller municipal

Le Groupe « Roncq avec Vous » représenté par Madame Peggy Lamblin est élue, en remplacement de Monsieur Thibault Tellier, au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le tableau ci-dessous reprend les membres de cette instance

Vincent LEDOUX - MAIRE - PRESIDENT
Jean-Louis BEAUVENTRE
Hervé DELVAS
Annick CASTELEIN
Rose-Marie BUCHET
Peggy LAMBLIN

Délibération adoptée

1.04 - Maison de retraite « La Colombe » - Conseil de la Vie Sociale - Désignation d'un nouveau membre

Le rôle essentiel du conseil de la Vie Sociale est d'être consulté sur l'élaboration ou la modification du règlement intérieur ainsi que sur le projet d'établissement de la maison de retraite « La Colombe ». Il doit être informé des suites données aux avis et proposition qu'il a pu émettre et sont portés à la connaissance du Conseil d'Administration.

Madame Roselyne ALLARD, étant appelée à siéger au sein de ce conseil de la Vie Sociale en tant que membre du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite, il y a lieu d'entreprendre une opération de désignation du fait d'un poste vacant au sein du Conseil de la Vie Sociale.

Madame Dominique Ackou est donc élue en tant que membre au sein du Conseil de la Vie Sociale de la maison de retraite « La Colombe ».

Délibération adoptée

1.05 - Réforme de la demande de logement social - Mise en œuvre des « lieux d'enregistrement » - Candidature de la ville de Roncq

L'assemblée délibérante a émis un avis favorable pour que la commune soit un lieu d'enregistrement des demandes de logement social, comme l'ont déjà fait des villes comme Bondues, Linselles, Lambersart, La Madeleine, Saint-André, Wattrelos...

Au moyen de ce « lieu d'enregistrement » (ou guichet unique en réseau) la demande de logement et son n° d'enregistrement sont valables dans tout le département. En contrepartie, nos opérateurs municipaux (après agrément et engagement du respect de la confidentialité des informations recueillies) auront accès au fichier numérique départemental faisant la synthèse de toutes les demandes de logement ciblées sur notre territoire communal.

L'objectif du numéro unique départemental est de permettre :

- la prise en compte de toutes les demandes de logement locatif social,
- leur examen prioritaire en cas d'attente anormalement longue,
- une meilleure transparence dans les attributions.

Délibération adoptée

1.06 - Service à la famille - Accueil de Loisirs (ALSH, récré'anime et petites vacances ados) - Nouvelles modalités de fonctionnement - harmonisation de la tarification

Afin de répondre aux attentes et plus globalement pour nous inscrire dans une logique de choix en direction des familles, nous vous proposons de faire progresser notre dispositif tarifaire susvisé, en « déconnectant » les tarifications repas et frais pédagogiques, ces derniers étant établis par $\frac{1}{2}$ journée quelle que soit l'activité en cause.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse de cette nouvelle « grille tarifaire » qui va dans le sens d'une plus grande lisibilité et d'une plus grande liberté pour les familles.

NOUVELLES DISPOSITIONS			
Tranches	QF mensuel CAF	1 Frais repas (déjeuner)	2 Frais pédagogiques $\frac{1}{2}$ journée
6	> ou égal à 1 500 €	4.00 €	1.50 €
5	de 1 150 € à < 1 500 €	3.70 €	1.40 €
4	de 860 € à < 1 150 €	3.30 €	1.30 €
3	de 640 € à < 860 €	2.60 €	1.20 €
2	de 400 € à < 640 €	1.90 €	1.10 €
1	< 400 €	1.20 €*	1.00 €

*dont 0.70 € CCAS

1- par référence commune à la tarification de la restauration municipale (cantine)

2- pour ce qui concerne les ALSH (juillet, août), obligation de participer aux deux $\frac{1}{2}$ journées (matin et après-midi) et ce, par semaine complète.

Cette nouvelle tarification synthétise les modalités en vigueur, les seules variations ayant trait aux ALSH (déconnexion du temps du repas).

Les frais de repas repris ci-dessus sont ceux actuellement en vigueur (cantines scolaires) et suivent l'évolution de la tarification arrêtée par notre assemblée délibérante spécifiquement ou non sur ce point. Quant aux frais pédagogiques, ils feront aussi l'objet d'un ajustement le moment venu.

Un avis favorable a été émis sur ces nouvelles modalités tarifaires qui répondent à une logique de simplicité et d'équité et qui entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2011.

Délibération adoptée.

1.07 - Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) - « Soutien à la recherche » - Transfert de charges - Absence - Avis du conseil municipal

Par délibération en date du 29 juin 2010 (n°29/06/2010/18), notre assemblée s'est prononcée favorablement pour l'extension des compétences communautaires (Lille Métropole Communauté Urbaine) en direction du « Soutien à la recherche ».

Les conditions de majorité qualifiée (2/3...) requises ayant été respectées, cette nouvelle compétence « Soutien à la recherche » a été rendue effective le 13 juillet 2010 par arrêté préfectoral.

Dans le prolongement de ce processus, la Commission Locale (en fait communautaire) d'Evaluation de Transfert de Charges (CLECT) a étudié les conditions de mouvement de compétence et ses éventuelles conséquences financières entre les communes et Lille Métropole Communauté Urbaine.

Il ressort une absence de transfert de charges en lien avec cette prise de compétence, conclusions actées par la CLECT lors de sa séance du 5 novembre 2010.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Lille Métropole Communauté Urbaine a saisi Monsieur le Maire par courrier en date du 19 janvier dernier, en vue de saisir pour avis l'assemblée délibérante sur ces conclusions d'absence de transfert de charges relativement à la compétence « Soutien à la Recherche ».

Délibération adoptée.

1.08 - Partenariat avec les associations - Bilan financier 2010 - Subventionnement - 1ers versements et acomptes

Le tableau repris ci-dessous fait la synthèse de la première attribution de subventions pour cette année, les échéanciers de versement restant à préciser en fonction du plan de trésorerie de chaque association concernée :

ASSOCIATIONS	2011	
	Demande €	PROPOSITION €
ACPG Anciens Combattants	1 542	1 200
Giocoso	350	300
Harmonie du Blanc Four	8 400	8 000
La Jeanne d'Arc	7 660	7 000
La Philharmonie	8 500	8 000
ULJAP	22 900	22 000*
Ultra Sport Basket Ball	8 800	8 800
USR CYCLISME	12 360	8 000**
TOTAL	70 512	63 300

* complément de 3000 € proposé au vote en juin suite à la signature d'une convention de partenariat

** complément à déterminer suite affinement du projet de partenariat

Délibération adoptée.

1.09 - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux RURAUX (D.E.T.R) - Programmation 2011 - Demande de subvention - Nouvelle opération présentée

Lors de notre séance en date du 21 décembre 2010, notre assemblée délibérante (n° 21/12/2010/56) s'est prononcée favorablement pour la présentation de l'opération « Maison

de Quartier du Blanc-Four » au titre de la programmation 2011 de la Dotation Globale d'Équipement (DGE).

Depuis lors, l'article 179 de la loi de Finances pour 2011 (n° 2010-1657 du 29 décembre 2010) a instauré la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), en fusionnant la Dotation Globale d'Équipement des communes (DGE) et la Dotation de Développement Rural (DDR), cette réforme ayant été exposée par circulaire préfectorale réceptionnée dans nos services en date du 5 avril 2011.

Globalement le dispositif reste comparable dans ses principes, la ville de Roncq restant toujours éligible à cette nouvelle DETR :

- Communes dont la population est comprise entre 2000 et 20 000 habitants ;
- Potentiel financier (et non plus fiscal) moyen par habitant inférieur à 1.3 fois le potentiel financier moyen de référence...

Outre cette modification législative, il s'avère que l'opération municipale initialement présentée (Maison de Quartier du Blanc-Four) a subi quelque retard, si bien que son démarrage compromet son éligibilité au titre de 2011.

Dès lors, il apparaît souhaitable de revoir notre proposition initiale, pour y substituer une opération dont la réalisation sera effective dans les prochains mois.

La nouvelle opération proposée intéresse le groupe scolaire NERUDA/TRIOLET et consiste dans une opération de sécurisation et d'économie d'énergie du bâtiment de l'école primaire (NERUDA). Elle consiste dans le remplacement d'huisseries (châssis) au profit de matériels en aluminium à rupture de pont thermique avec double vitrage et volet roulant intégré.

Le coût estimatif de cette opération (hors maîtrise d'œuvre) s'élève à 110 000 € H.T.

Cette opération est reprise dans nos prévisions budgétaires 2011, suivant le tableau de financement ci-dessous :

	Montant des Travaux HT	Subvention D.E.T.R (30 %)	Financement Emprunt	Autofinancement
Groupe scolaire NERUDA/TRIOLET	110 000 €	33 000 €	50 000 €	27 000 €

L'assemblée délibérante d'adopte le principe de mise en chantier de cette opération au titre de l'exercice 2011, de solliciter de l'État la subvention D.E. T.R, et valide le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus.

Délibération adoptée.

-0-0-0-0-

Levée de séance à 20h45
CM-BD/VL fait le 21/04/2011